

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 3 décembre 2020

DÉLIBÉRATION n°2020-72

Le conseil d'administration s'est réuni le jeudi 3 décembre 2020, sur convocation du Président de l'université adressée le lundi 30 novembre 2020.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Élection des vice-présidents de l'université de Tours

.....

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
Vu les statuts de l'université de Tours, notamment son article 12 ;
Vu la liste de vice-présidents proposée par M. le Président de l'université ;

Exposé de la décision :

L'article 12 des statuts de l'université confie aux membres du Conseil d'administration le soin d'élire les membres du bureau, sur proposition du Président. Ce bureau est composé a minima de trois vice-présidents choisis parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs en poste à l'université :

- Un.e vice-président.e chargé.e des moyens ;
- Un.e vice-président.e chargé.e de la recherche et de la valorisation ;
- Un.e vice-président.e chargé.e de la formation initiale et tout au long de la vie.

Au-delà de ces trois vice-présidences, d'autres vice-présidents peuvent être élus par le Conseil d'administration parmi les différents membres de la communauté universitaire, notamment des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) ou encore des étudiants.

Les vice-présidents sont élus par le conseil d'administration à la **majorité simple des membres** (présents, représentés, absents).

Résultat du scrutin :

Nombre de membres constituant le conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 35

Nom	Fonction	Pour	Contre	Abstention
GEORGELIN Christine	Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois)	33	2	0
ALAZARD Florence	Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations	26	3	6
AUGÉ-GOUILLOU Corinne	Vice-présidente en charge de la démocratie universitaire, de la transparence et du dialogue avec les composantes	25	4	6
MALRIEU Florent	Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire	33	1	1

DOS SANTOS Christophe	Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire	26	4	5
AMALRIC Marion	Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture	16	2	17
OPPENCHAIM Nicolas	Vice-président en charge de la santé, du handicap, et de l'accompagnement social des étudiant.e.s	21	0	14
LANDRIEVE Audrey	Vice-présidente en charge des nouvelles solidarités et de la citoyenneté	28	1	6
HUVER Emmanuelle	Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS)	21	5	9
JOSSO Selma	Vice-présidente en charge des partenariats avec la société civile	25	2	8
MADELAINE Colombine	Vice-présidente en charge des relations internationales	31	0	4

En conséquence, sont élus vice-présidents :

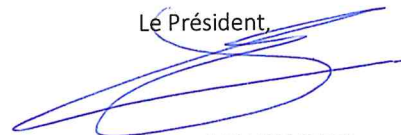
- Mme Christine GEORGELIN : Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) :
- Mme Florence ALAZARD : Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations
- Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU : Vice-présidente en charge de la démocratie universitaire, de la transparence et du dialogue avec les composantes
- M. Florent MALRIEU : Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire
- M. Christophe DOS SANTOS : Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire
- Mme Marion AMALRIC : Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture
- M. Nicolas OPPENCHAIM : Vice-président en charge de la santé, du handicap et de l'accompagnement social des étudiant.e.s
- Mme Audrey LANDRIEVE : Vice-présidente en charge des nouvelles solidarités et de la citoyenneté
- Mme Emmanuelle HUVER : Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS)
- Mme Selma JOSSO : Vice-présidente en charge des partenariats avec la société civile
- Mme Colombine MADELAINE : Vice-présidente en charge des relations internationales

Pièces jointes :

- Néant

Fait à Tours, le 4 décembre 2020

Le Président,



Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 04/12/2020

Transmise au Recteur le : 04/12/2020